



Association pour la création du parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées
Hôtel communautaire
15, avenue du Comminges
31260 MANE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2024

Etaient présents ou représentés pour le collège des communes : Jean-Pierre VIALATTE, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ, Jean-Michel LOSEGO, Henri LASSUS, Gilles FAVAREL, Thierry TOUBERT, Jean-Charles ROSELLO, Jean-Pierre ESCAIG, Yves PLANAS, Jeanine MONTES, Claire VOUGNY, Olivier CARCY, Jean-Michel PALAO, Henri GOIZET, Jean-Luc LASSERRE, Nicolas ROSTAING, Christophe LINEL, Maryse MOURLAN, Henri ROUAIX, Jean-Bernard PORTET, Raoul RASPEAU, Jean-Pierre BARUTAUT, André DURAN, Pascal LOUSTAU, Robert FORASTE, Catherine ENEL, Brigitte SEGARD

Etaient présents ou représentés pour le collège des communautés de communes : Jean-Michel DAT, François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS, Jean-Bernard CASTEX, Daniel SOUPENE, Yoan RUMEAU, Loïc GOJARD, Chantal RIVIERE

Etaient présents ou représentés pour le collège des conseils départementaux : Sébastien VINCINI, Roselyne ARTIGUES, Patrice RIVAL

Etaient présents ou représentés pour le collège de la Région Occitanie : Carole DELGA, Fabrice de COMARMOND, John PALACIN

Etaient présents ou représentés sans voix délibérative : Magali GASTO-OUSTRIC, Alain BOUBE, Alain PUENTE, Marie-Helene MIQUEL, Cécile GOUNOT, Michel TINE, Francis ADER, Karin BERNARD-GUELLE, Michel ZDAN, Claire PAGES, Mathilde PINTO, JC LOUBET

Excusés : Pascale PERALDI, Marcel CAU, Julien BEGUE, Michel LAVIGNE, Odile SABATIER, Jean-Claude ROUBICHOU, Dany FAURE, Jean-Claude TINE, Marie-Claire UCHAN, Jean-Luc REDONNET

Le MARDI 18 JUIN 2024 à 18h00, les membres de l'Association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées se sont réunis en assemblée générale à la salle des fêtes de Saint-Martory

L'ensemble des personnes présentes ont élargé sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal.

Carole DELGA accueille l'assemblée et préside la séance. Elle explique le déroulement de séance et remercie Raoul RASPEAU de nous accueillir à Saint-Martory.

Il introduit ensuite la séance et l'ordre du jour fixé comme suit :

- Approbation du PV de l'AG du 19 mars 2024
- Présentation de la version n°2 du projet de charte suite à la visite des instances sur le territoire
- Questions diverses

- **1^{ère} délibération : Approbation du PV de l'AG du 19 mars 2024**

Carole DELGA s'assure que le procès-verbal de l'assemblée Générale du communiqué en pièce jointe à la convocation est connu de tous

**L'assemblée générale approuve le procès-verbal qui lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **2^{ième} délibération : Présentation de la version n°2 du projet de charte suite à la visite des instances sur le territoire**

Carole DELGA explique que depuis la dernière assemblée du 19 mars, nous avons reçu l'avis intermédiaire du préfet suite à l'examen préalable du 7 mars et nous avons reçu les 16, 17 et 18 avril dernier sur le territoire des rapporteurs du CNPN, du Ministère et de la fédération des parcs naturels de France pour parfaire leur opinion sur le projet de parc en Comminges et Barousse

Les échanges lors de la visite ont donné l'impression à Serge Urbano CNPN et Pascal Duforestel FDPNR notamment que le PNR est « déjà là » et que le territoire attend sa création. Cependant, la lecture de la charte ne permet pas de mesurer cela. Il était donc possible de proposer une nouvelle version de Charte pour mi-juin qui sera étudiée avant l'audition prévu le 8 juillet.

Les remarques formulées nous incitaient à :

- Clarifier la gouvernance et le portage : quelles compétences (propres et transférées : Charte + SCOT + GEMAPI ?), quels moyens humains et financiers
- « Mettre du relief dans la Charte », lui donner une charpente / Décliner les stratégies par unités paysagères et réduire le nombre de mesures
- Porter un projet politique avec engagements plus forts des communes et EPCI dans la V2, notamment pour se doter de documents de planification.

Il a donc fallu prioriser les éléments à reprendre pour proposer une V2 pour le mois de juin et définir les points qui seront traités pour la version 3, présentée à l'autorité environnementale (IGEDD). Compte-tenu du délai assez court et de la densité des tâches à accomplir jusqu'au 10 juin, l'équipe (Stéphanie, Séverine, Philippe avec l'aide du BE) se consacre entièrement à l'écriture de la V2 avec l'aide des services de la Région (Mathilde Pinto et Claire Pages) qui pilotent la mise en œuvre de ce travail. Jean-Charles est dédié aux actions et événements dans lequel l'association est déjà engagée.

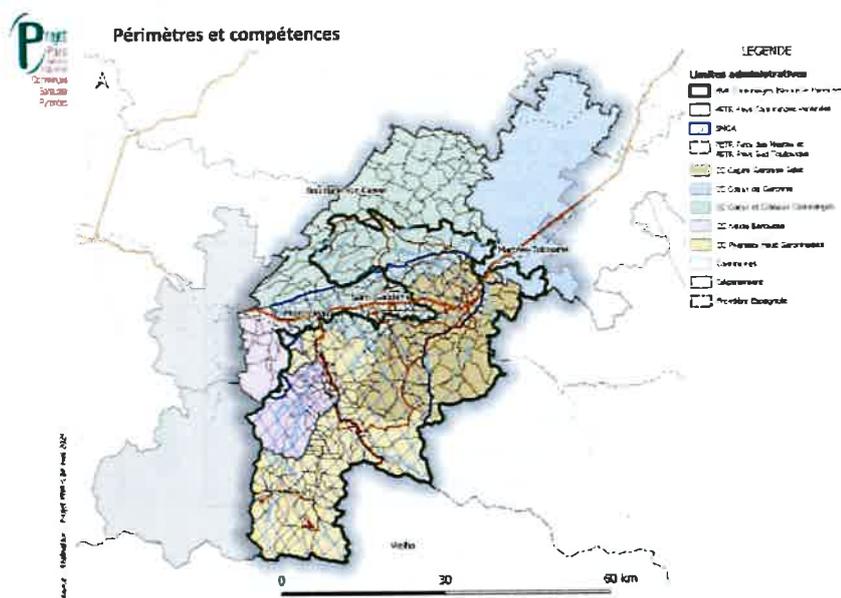
Les modifications proposées aujourd'hui concernent

- L'opérationnalité de la Charte
- Une meilleure mise en valeur des 3 entités géologiques qui nous caractérisent avec des politiques adaptés à chaque territoire de par leur identité.
- Une amélioration de la prise en compte des Vieilles Forêts, Trame vieux bois et leur protection
- La valorisation de la Garonne = patrimoine naturel, culturel et touristique
- L'identification des réponses au Changement Climatique. Principale adaptation mutation agricole, territorial et tourisme
- L'importance du règlement des publicités (réglementé) et le soutien aux communes

- La nécessité de fédérer les acteurs locaux autour de ce projet territorial et de projeter le projet de gouvernance proposé et qui nécessite l'adhésion des communautés de communes, des départements et de la Région :

Intégration du PETR dans les Syndicat mixte ouvert à la carte de gestion et aménagement du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées (compétence propre) avec comme mission principal la mise en place des actions de la charte (sur le périmètre classé) et compétences additionnelles suivi du SCOT du Comminges Pyrènes. L'ensemble des missions du PETR Pays Comminges Pyrénées seront assurées par le syndicat mixte sur le périmètre actuel.

Et dans un deuxième temps, au 1er janvier 2028, par transfert de compétence, intégrer la GEMAPI Garonne Amont avec la Fusion/absorption du syndicat mixte (Transfert du SCOT Comminges Pyrénées au SMO PNR possible car 69% des communes du SCOT sont dans le périmètre PNR.



Compétences et missions du Syndicat Mixte à la carte

Automne 2025
Délibération des communes



Projet PNR Comminges Barousse Pyrénées (4,5ETP)

PETR Pays Comminges Pyrénées (15ETP)
Entente Habitat (7ETP)

Syndicat Mixte Garonne Amont (8 ETP + 7 CDDI)

Création du Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (36 ETP)

Syndicat Mixte Garonne Amont (8ETP + 7 CDDI)

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

Composition Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (Membres titulaires)

COLLEGE	INSTITUTION	
Région Occitanie	Région Occitanie	Charte
Départements	Conseil Départemental de la Haute-Garonne	
	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	
Communes du périmètre	moins de 200	
	entre 200 et 500	
	plus de 500	
Groupement de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	Urba/ Habitat
	Cagire Garonne Salat	
	Cœur et Coteaux du Comminges	
	Neste Barousse	
	Cœur de Garonne	
	Pyrénées Haut-Garonnaises	GEMAPI
	Cagire Garonne Salat	
	Cœur et Coteaux du Comminges	
	Pyrénées Haut-Garonnaises	
	Cœur de Garonne	
Neste Barousse		

Seules les communes issues du périmètre PNR classé seront membres.
Les CC seront adhérents au titre des compétences PNR, SCOT et GEMAPI

Membres associés avec voix consultatives
Territoires associés et/ou villes associés
Partenaires associés consulaires, organisme de l'Etat, GAL, ...

Attendus du PNR :

Conseil Scientifique (personnalités reconnues ayant une expertise dans un domaine particulier) : sollicité par le Comité syndical ou en autosaisie pour délivrer expertise et conseil sur les actions portées par le SM

Commissions thématiques (élus) : travaillent des sujets thématiques et sont force de proposition pour le CS

CODEV et Conseil des éco délégués (socio-pro, citoyens, collégiens, lycéennes) : apportent propositions et expertisent émanant des citoyens

Objectif de parité dans ces instances

Philippe Terrancle et Séverine MARCO expliquent en détail les modifications apportées dans le document de charte et réorganisation des mesures :

- Décliner le principe de gouvernance acté depuis janvier 2024 (fusion PNR/PETR PCP + GEMAPI)
- Expliciter la stratégie : rédiger clairement la stratégie par orientation et par thématiques en amont de la déclinaison du volet opérationnel
- Articulation territoire/défis/stratégie

Afin de donner du relief à la charte, un focus est fait dans en introduction de stratégie sur les principales caractéristiques du territoire et les défis qui ont conduit à la déclinaison de la stratégie en 3 axes

Ces caractéristiques (3 principales entités paysagères, Présence des « vieilles forêts » et la Garonne) et défis seront des marqueurs repris dans la déclinaison de la stratégie

- Réorganiser le volet opérationnel de la première version de la Charte (nov 2023) : Optimiser et Réduire le nombre de mesures

Les nombres d'orientations et de mesures ont été réduits par un travail de fusion, réorganisation et ventilation (sujet transversal). Certains titres ont été modifiés pour gagner en pertinence.

La version 2 de la charte compte 12 orientations (4 par axe) et 26 mesures, contre (15 orientations et 35 mesures en novembre)

Pour l'axe 1 :

L'orientation paysage (1.3) a été réorganisée en 2 mesures traitant de la qualité paysagère et la sobriété dans les aménagements.

Les orientations sur la complémentarité avec les territoires voisin et les patrimoines culturels ont fusionné. La mesure sur les patrimoines culturels a été enrichies sur le volet archéologique.

Pour l'axe 2 :

Les contextes de l'orientation et des mesures sur la transition alimentaire sont réécrits et mettent en correspondance les pratiques agricoles et entités paysagères, notamment, et identifient d'avantage les pratiques agroécologiques à appuyer.

Les orientations et mesures sur les ENR et les mobilités ont fusionné

L'orientation sur l'économie touristique et notamment le volet adaptation au changement climatique s'est densifiée : construire un projet novateur, face aux impacts du dérèglement climatique et promouvoir un tourisme bas carbone.

Pour l'axe 3 :

Création d'une mesure sur le patrimoine géologique

Suppression de l'orientation 3.5 avec une ventilation de la mesure sur les risques dans les autres orientations de l'axe. La mesure sur les continuités écologiques est intégrée dans l'orientation sur la préservation des espaces naturels remarquables.

L'orientation 3.2 est densifiée sur la protection et gestion des milieux à forte valeur patrimoniale.

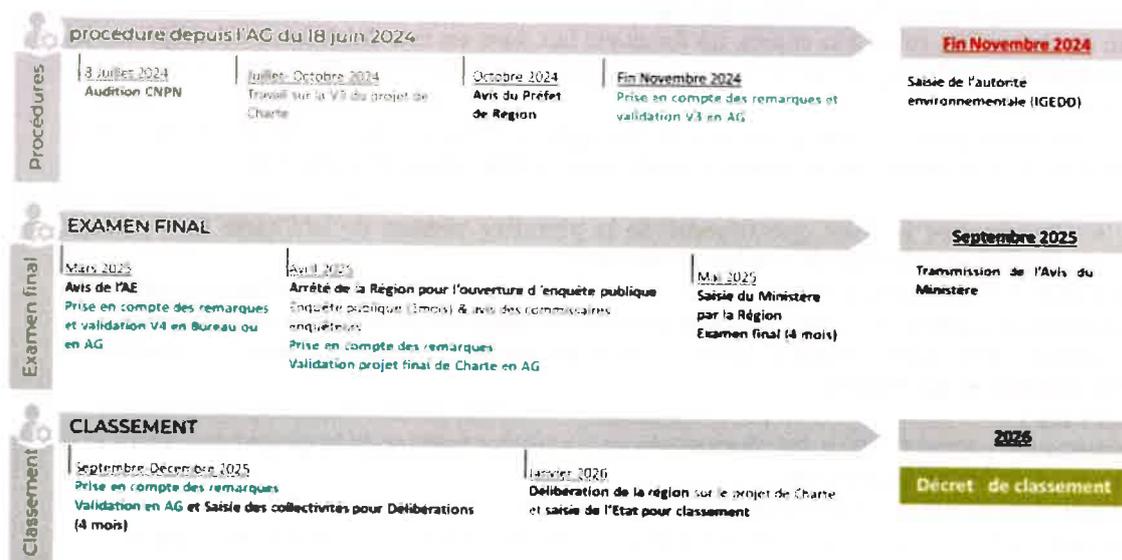
L'objectif de cette orientation est plus lisible : construire une stratégie de gestion de la biodiversité du territoire pour mieux harmoniser sa protection

Carole DELGA remercie les équipes du PNR et de la Région pour le travail mené et revient sur le calendrier :

- Le 4 juillet : délibération du bureau de la Fédération nationale des parcs naturels de France.
- Le 8 juillet à 15h15 : audition par le Conseil National de Protection de la Nature (en visio) pour lequel elle espère un avis favorable avec réserves qu'il conviendra de lever avant la saisie de l'autorité environnementale. Il est donc prévu de septembre à Novembre 2024 un travail pour aboutir à une V3 de la Charte avec un appui d'Edouard Mari (membres du consortium de bureaux d'études engagés pour l'élaboration de la Charte)

Concernant la mise en place du syndicat mixte il est prévu que les statuts soient finalisés à l'Automne 2024 et que sa préfiguration débute dès début 2025. Les collectivités territoriales auront à délibérer de septembre à décembre 2025 pour adhérer au syndicat mixte et valider la charte pour une mise en place Courant 2026 avec la signature du décret.

Procédure jusqu'au classement



Elle propose à l'assemblée un temps d'échange avant de procéder au vote :

François ARCANGELI explique que depuis 2017 les communautés de communes se sont renforcées en se regroupant et portent ce que les Communes ne peuvent pas faire. L'extra communautaire ce sont des structures au-dessus qui sont pensées pour appuyer sur les missions non « faisables » par les CC comme le PETR par exemple et bientôt le PNR. La multiplication des strates PETR + PNR + Autre structure aurait été une aberration et une non compréhension. Se regrouper s'est redonner de la cohérence à ses missions que chacune portera. Comment travailler sur ce territoire cohérent avec toutes ses limites administratives ? la gouvernance proposée sera cette réponse. L'organisation sur le territoire à l'échelon de la Commune car ce sont les communes du périmètre du PNR qui vont adhérer au projet et les communautés de communes sur les autres compétences.

Magali GASTO-OUSTRIC demande si l'entente Habitat rentrera dans le PNR ?

François ARCANGELI explique que cela permettra de créer des passerelles dans la continuité du rapprochement

Carole DELGA ajoute que sur ce sujet lors de la Visite les rapporteurs ont dit qu'il faut aller vers une plus grande intégration pour aller vers la volonté de l'Etat qui veut rationaliser. Il a fallu argumenter sur la non intégration direct de la GEMAPI, justifiée par la nécessité de mener à bien les actions engagées par l'actuel syndicat mixte. Pour l'Entente Habitat, l'Etat conseille également de l'intégrer

Magali GASTO-OUSTRIC explique que derrière l'entente habitat il y a les PVD, OART... Il faudra être vigilant sur ce que les communes et communautés de communes vont financer

Carole DELGA argumente avec la possibilité de fonctionner par des systèmes de convention. Un rapprochement sera fait auprès de la fédération des PNR pour expertise sur les questions d'aménagement et sur les financements fléchés qui s'opère déjà par le biais de convention. Maryse MOURLAN souhaite revenir sur la création d'un syndicat mixte ouvert. Elle doute de l'efficacité d'un syndicat avec autant de communes concernées.

François ARCANGELI explique que chaque commune du périmètre doit avoir un siège au syndicat (195 conseilés de communes) et que le fonctionnement devra être adapté.

Par contre sur les logiques de regroupement, il n'y a pas vraiment de changement puisque la taille du territoire reste celle du PETR. Le fonctionnement des services à l'habitant restera accessible. Si on ne fait pas un syndicat unique cela multiplie la division de conseilés au sein des 235 communes avec un vrai risque de défauts d'investissement des élus car ils devront gérer trop de choses et seront trop sollicités.

Carole DELGA appuie les propos avec la nécessité de structures de projet en complément des intercommunalités. Elle rappelle que les PNR ont été créés par le Général Charles de Gaulles et l'ancienneté de ces dispositifs autant que leur utilité. Ici il y a déjà le PETR c'est donc un territoire de vie. Il y a des dynamiques de vie communes, ce n'est pas un machin de plus, c'est un outil qui permet d'avoir une meilleur dynamique – Le PNR des Pyrénées Ariègeoises a apporté une réelle dynamique – Le PNR des Grands Causses a fortement travaillé sur les questions de la mobilité et a mise en place le covoit et les véhicules elec en partage depuis plusieurs années déjà...) C'est un outil de réflexion pour le périmètre plus large en territoire rural qui apporte une autre vision. Il y a certes ce défi d'associer les communes sur des projets et dans une structure avec plusieurs territoires de vie.

David GARDELLE : Quid du syndicat Salat-Volt qui est sur le territoire ?

François ARCANGELI explique qu'il y a 5 syndicats porteurs de la GEMAPI sur le périmètre du PNR. Garonne Amont est quasi à l'entièreté sur le territoire.

Séverine MARCO précise que l'amont de la Garonne fait partie du territoire du PNR et revêt donc est une importance majeure pour le territoire que la Garonne traverse jusqu'à ses portes.

Magali GASTO-OUSTRIC souhaite appuyer la création du Syndicat du PNR. La crainte existait à la création des intercos qui étaient jugées de trop grande taille (notamment la 5C). Avec le recul on s'aperçoit que c'est une très bonne chose car a plusieurs ont est plus fort. C'est le cas pour ce syndicat car c'est un syndicat de projet et que pour faire avancer les projets nous seront plus forts dans ce type de structure. Il faut effectivement trouver le bon mode de fonctionnement pour que tout le monde s'y implique

Aujourd'hui on a un PAT à l'échelle du PETR – comment ça va se passer sur la Barousse

François ARCANGELI précise que pour le moment on raisonne a périmètre identique mais il faudra faire évoluer les choses – il faudra penser avec le nouveau territoire et ça évoluera au fur et à mesure. A instant T aucun périmètre bouge y compris les contractualisations

Raoul RASPEAU questionne sur les missions de développement économique et les compétences des intercommunalités D'autant que tout le périmètre du PETR n'est pas dans le PNR

Carole DELGA précise que les communautés de communes ont la compétence économique et que le syndicat mixte sera dans l'organisation et portera des missions en appui pour le développement territorial sur les volets écologique, social, culturel et économique.

Séverine MARCO précise que le PNR se positionnera comme opérateur, facilitateur, partenaire ... aux côtés des communautés de communes et acteurs économiques notamment.

Catherine ENEL demande s'il y a d'autre PNR en cours de création en France
Carole DELGA explique qu'il y a en 3 en Occitanie : En Comminges Barousse, dans le Gers et dans le Gard. D'après les informations de la Fédération des PNR il y aurait 11 PNR en cours sur le territoire français

A l'issue des discussions, la version n°2 du projet de charte avec la création du syndicat mixte à la carte selon les dispositions prévues (compétences, calendrier) est soumis au vote de l'Assemblée

Les membres de l'assemblée décident

- De valider la nouvelle version du projet de charte (V2) et les dispositions prévues pour sa mise en œuvre
- D'approuver la mission d'accompagnement pour la rédaction de la v3 de la charte et d'adresser une demande de subventions auprès de la Région Occitanie.

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 1 collège communes

Cette délibération est adoptée.

- Questions diverses

Mot du Maire de St Martory pour conclure : Il est heureux d'accueillir l'assemblée à St Martory dans la salle des fêtes et remercie l'association d'avoir pensé à St Martory pour organiser cette réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Carole DELGA remercie l'assemblée et lève la séance à 19H47

La présidente,
Carole DELGA



Le secrétaire
Jean-Bernard CASTEX

